

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)**

RAPPORT BIENNAL
20 avril 1996 – 16 mai 1998

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1998
SUPPLÉMENT N° 21



NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1998

**570(XXVII) APPUI AUX TRAVAUX DE L'INSTITUT LATINO-AMÉRICAIN ET DES
CARAÏBES DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant la résolution 340 (AC.66) du 25 janvier 1974, stipulant que l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES) se constitue en organisme permanent de la Commission, doté d'une identité propre et relevant directement du Secrétaire exécutif de la CEPALC,

Exprimant sa reconnaissance aux gouvernements des Etats membres du Conseil régional de planification et à son Bureau directeur, pour leur précieux appui à l'ILPES, tant en ce qui concerne son orientation que son financement ordinaire,

Tenant compte que, lors de la vingt-quatrième session de la CEPALC, les gouvernements des Etats membres ont décidé que l'ILPES doit concentrer ses activités dans le domaine de la gestion stratégique de l'Etat,

Ayant à l'esprit les efforts importants déployés par le secrétariat pour mettre en oeuvre un nouveau type de gestion visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé de l'application du programme de travail de la CEPALC, de façon à bénéficier les gouvernements des Etats membres qui sont les principaux destinataires des travaux de l'Organisation,

Tenant compte du fait que les Etats membres souhaitent obtenir une information plus précise sur l'incidence éventuelle du processus de réforme du système de la CEPALC pour l'ILPES,

1. Prend note avec satisfaction des résolutions émanant de la dix-neuvième réunion du Bureau directeur du Conseil régional de planification, tenue à Madrid en novembre 1997, lesquelles font état de ce qui suit:

- a) l'adoption du rapport d'activités de l'Institut correspondant à la période comprise entre juillet 1996 et juin 1997;
- b) l'appui au projet de programme de travail pour 1998 et le fait que les gouvernements aient demandé à l'ILPES de se consacrer en priorité à l'étude de la gestion stratégique de l'Etat, en particulier à long et à moyen terme. A cet égard, le Bureau réitère son soutien à la volonté des gouvernements d'attacher une attention spéciale aux études prospectives et à la création de consensus propres à améliorer l'équité sociale et la pérennité des politiques publiques, ainsi qu'au processus de décentralisation territoriale et aux aspects locaux de développement, notamment en ce qui concerne l'expansion de la production, la création d'emplois et la sécurité communautaire;
- c) la demande que l'ILPES continue d'aborder le thème de la consolidation des systèmes politiques et de la gestion stratégique de l'Etat;

d) le souhait que l'Institut renforce les relations avec les institutions et les professionnels qui s'intéressent à ses activités par le biais du REDILPES et du Boletín et qu'il élargisse son rayon d'action moyennant l'application de systèmes modernes de formation, de communication et de diffusion;

2. Exprime sa reconnaissance aux gouvernements des Etats membres du Conseil régional de planification pour leur contribution au système ordinaire d'apports financiers des gouvernements, qui permet le financement d'une partie importante des frais de personnel et des activités de l'Institut;

3. Remercie le gouvernement de l'Espagne, récemment admis au sein du Conseil de planification et hôte de la dix-neuvième réunion du Bureau directeur, de l'appui qu'il a fourni à l'ILPES;

4. Remercie également les gouvernements de la France et de l'Italie de leurs contributions aux activités de l'Institut;

5. Exprime sa satisfaction pour l'appui du secrétariat de la CEPALC aux activités de l'ILPES;

6. Appuie également la proposition de réaliser la dixième Conférence des ministres et des responsables de la planification de l'Amérique latine et des Caraïbes et la onzième réunion du Conseil régional de planification au Chili à la fin 1998;

7. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission de soumettre à la vingt-huitième session de la CEPALC un rapport sur les conséquences institutionnelles, fonctionnelles et financières que le processus de réforme mené par la Commission en matière de gestion pourrait entraîner pour l'ILPES.